

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

VILLE  
DE  
DÉOLS



PLAN DE FINANCEMENT

REGROUPEMENT DES  
ÉCOLES MATERNELLES  
SUR LE SITE PAUL  
ÉLUARD  
TRANCHE 2

Annule et remplace la  
décision 2024/002



Madame le maire de la commune de DÉOLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-76 du 07 juillet 2021 accordant à Mme le Maire de Déols délégation pour prendre les décisions dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-88 du 05 octobre 2021 portant sur la délégation de pouvoir accordée au Maire par le conseil municipal pour solliciter des subventions en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les travaux d'extension de l'école maternelle Paul Éluard actuellement en cours afin d'y accueillir les élèves de l'école maternelle de l'Abbaye ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'engager le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant en €	Libellé	Taux	Montant en €
Regroupement des écoles maternelles sur le site Paul Éluard - Tranche 2	771 668,28	État (DETR 2024)	60%	463 000, 97
		Autofinancement	40%	308 667,31
Sous Total HT	771 668,28	Sous Total	100%	771 668,28
TVA	154 333,66	TVA	-	154 333,66
<b>TOTAL TTC</b>	<b>926 001,94</b>	<b>TOTAL</b>	-	<b>926 001,94</b>

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

**ARTICLE 3** : Madame le Maire s'engage à rendre compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis à la Préfecture le : 16 janvier 2024

Fait à DÉOLS, le 15 janvier 2024

Reçu le : 16 janvier 2024

Publié le : 16 janvier 2024

Delphine GENESTE  
Maire

